

**MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE NATIONALE
DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

**LES AVANCEES
DANS LES HAUTS-DE-FRANCE**

Décembre 2019

- **Les 5 engagements de la stratégie pauvreté**
Initiatives et résultats dans les Hauts-de-France
- **Un mode de fonctionnement innovant**
Plus d'efficacité et d'effets directs sur les habitants
- **Revenu universel d'activité**
L'implication des Hauts-de-France dans la concertation
- **Prochains jalons**
Les étapes à venir du déploiement de la stratégie pauvreté dans la région



Les 5 engagements de la stratégie pauvreté

Initiatives et résultats dans les Hauts-de-France

1. Agir dès les premiers âges de la vie pour en finir avec la reproduction de la pauvreté

L'engagement :

Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

Les avancées dans les Hauts-de-France :



- Depuis le 1^{er} janvier 2019, **les modalités de financement des crèches sont réformées** pour inciter les collectivités et les gestionnaires à davantage de **mixité sociale**.
- Depuis le 25 mai 2019, afin de rendre l'accueil par un assistant maternel plus accessible à toutes les familles, **un tiers payant** a été mis en place pour que les familles **n'aient plus à avancer les frais**.
- Les caisses d'allocations familiales sont mobilisées pour accompagner **la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant (crèches)**. Dans le département du Nord, ce sont ainsi près de **350** places supplémentaires qui sont en projet.



- Les caisses d'allocations familiales sont également mobilisées pour accompagner la création de **nouveaux lieux d'animation de la vie sociale (centres sociaux)**. Dans le département du Pas-de-Calais, ce sont ainsi **12** nouvelles structures qui sont en projet, prioritairement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



La maison des parents de Valenciennes



Photo : valenciennes.fr

Inaugurée en avril 2019, ce lieu gratuit est ouvert à tous les parents, au sens large du terme, c'est-à-dire à toutes les personnes qui ont un lien parental et/ou éducatif avec les enfants et qui souhaitent obtenir des informations, des conseils ou participer à des activités.

Outre des conseils sur les relations parent-enfant, les familles peuvent y trouver des idées de loisirs à faire ensemble, des ateliers et des activités permettant de rencontrer d'autres familles.



2. Garantir les droits fondamentaux des enfants et lutter contre les privations au quotidien

L'engagement

Trop d'enfants grandissent aujourd'hui dans un environnement qui porte atteinte à leur développement. L'objectif de la stratégie pauvreté est de mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et diviser ainsi par deux d'ici 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres.

Les avancées dans les Hauts-de-France :



- Pour que plus aucun enfant n'arrive à l'école le ventre vide, des **petits déjeuners** sont mis en place pour les élèves de CP et CE1 scolarisés en REP et REP+. Sur l'ensemble de la région, ce sont ainsi près de **15 000 enfants** qui ont pu en bénéficier depuis la rentrée scolaire 2019 dans plus de 150 écoles.
- Depuis le 1^{er} avril 2019, les communes et intercommunalités rurales fragiles peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État pour mettre en place une **tarification sociale des repas de cantine scolaire** servis aux enfants pauvres. Un premier bilan de la mise en place de la mesure sera fait en janvier 2020.



- Pour conseiller et aider les familles rencontrant des difficultés financières, **20 nouveaux points conseil budget (PCB) seront labellisés en 2020** en Haut-de-France, en complément des 35 PCB déjà mis en place.
- Au total, **un réseau de 55 PCB sera opérationnel d'ici fin 2020** dans la région.



- Pour **aller au-devant des familles à la rue, en squats et en bidonvilles et prévenir la mendicité des enfants**. Des maraudes supplémentaires sont mises en place, en lien avec les professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance.
- Pour faire face à la saturation des dispositifs d'hébergement, les acteurs du territoire se mobilisent pour faciliter l'accès au logement des personnes qui sont à la rue, en cohérence avec la stratégie du logement d'abord. Dans la région, 4 territoires expérimentent une mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord : la Métropole européenne de Lille, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Communauté urbaine d'Arras et la ville d'Amiens.
- Sur l'ensemble de la région, ce sont ainsi en 2019 (sur les 10 premiers mois de l'année) près de **1400 personnes** qui vivaient à la rue ou en hébergement qui ont pu accéder à un logement, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'an dernier.



3. Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes

L'engagement

Le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences.

Les avancées dans les Hauts-de-France :



- **L'obligation de formation jusqu'à 18 ans**, adoptée par le Parlement en mai 2019, sera mise en place dans la région dès la rentrée 2020.
- **Des appels à projet pour « Repérer et mobiliser les publics invisibles », les jeunes décrocheurs** ont été lancés dans la région pour déployer des actions innovantes de prise en charge des jeunes qui sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET). **Près de 15 000 jeunes auront intégré le dispositif « Garantie jeunes »** d'ici la fin de l'année 2019 dans la région.
- Plus de 40 000 jeunes seront aidés par l'allocation PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) avec l'appui des missions locales, d'ici la fin de l'année 2019.



- Les cinq départements de la région, tous signataires d'une convention avec l'État pour la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, se sont engagés à respecter le cadre fixé par le document de référence majoritairement rédigé par les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.
- Ces engagements visent le maintien du lien pour chaque jeune, l'accès à un logement stable, l'accès aux droits et à des ressources financières, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la santé.

4. Un meilleur accès aux droits et un accompagnement pour lever les freins à l'emploi

L'engagement

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. La lutte contre le non-recours aux aides sociales exige un effort accru des pouvoirs publics, avec pour objectif de permettre à ceux qui le peuvent de reprendre une activité.



Les avancées dans les Hauts-de-France :



Santé

- Dans les Hauts-de-France, comme dans toute la France, **la nouvelle complémentaire santé solidaire, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019**, pour offrir aux personnes aux revenus modestes une meilleure protection et un meilleur accès aux soins. Au printemps, l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France a lancé les appels à projets permettant de déployer les solutions d'accompagnement médico-social pour les plus précaires : appartements de coordination thérapeutique, lits halte soins santé, lits d'accueil médicalisé. Ce sont ainsi près de **100 places supplémentaires** qui devraient être créées en 2020 pour soigner le mieux possible les sans-abris.



Accès aux droits

- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours ayant fait leurs preuves se poursuit, comme les « **rendez-vous des droits** » **des caisses d'allocations familiaales**.
- Pour accompagner les personnes dans leurs démarches, des **accueils sociaux inconditionnels de proximité** sont référencés et mis en place, **accessibles à chacun à moins 30 minutes de son domicile, et des référents de parcours** coordonnent la prise en charge des situations complexes.



Les aides sociales

- La prime d'activité a été **augmentée de 100€** au niveau du SMIC. Fin juin 2019, plus de 422 000 foyers en bénéficient dans la région, dont **plus de 120 000 foyers supplémentaires depuis le début de l'année, soit une augmentation de 40 %**.
- Par ailleurs, le gouvernement poursuit la revalorisation de l'allocation adultes handicapés et du minimum vieillesse.

5. Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

L'engagement

La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie dans le travail, c'est pourquoi la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté porte l'ambition d'accompagner tous les allocataires des minimas sociaux, qui restent trop souvent livrés à eux-mêmes.

Les avancées dans les Hauts-de-France :



Offre d'accompagnement

- Dans chaque département, le parcours des allocataires du RSA s'organise avec l'objectif d'une orientation **vers un accompagnement en un mois au plus** et une signature systématique d'un contrat entre l'allocataire et la structure chargée de son accompagnement pour améliorer le retour vers l'emploi.



Un mode de fonctionnement innovant

Plus d'efficacité et d'effets directs sur les habitants

1. Une relation renouvelée avec les collectivités territoriales

Conventions
État/Départements

- Pour bien prendre en compte les réalités locales dans le déploiement des mesures de la stratégie pauvreté, une démarche de **contractualisation entre les Conseils départementaux et l'État a été mise en place**, permettant de **mobiliser des moyens importants**, ciblés sur des objectifs communs, et de **s'engager sur des résultats**. Outre le territoire du bassin minier qui figure parmi les territoires démonstrateurs de la stratégie pauvreté, les cinq départements ont signé une convention avec l'État.
- Au total, sur la région, les fonds mis à disposition par l'État représentent **près de 10M€ supplémentaires en 2019** et progresseront d'année en année d'ici 2022.



La convention avec le territoire du bassin minier



La convention avec le bassin minier en tant que territoire démonstrateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été **signée le 10 juillet 2019 entre l'État et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais**. Entre 2019 et 2021, l'État va ainsi mobiliser plus de **48 millions d'euros en faveur de ce territoire**. En plus des actions relevant des conventions départementales déjà signées, l'État et les Conseils départementaux s'engagent à renforcer leurs actions sur le bassin minier dans les domaines suivants :

- **assurer l'émancipation sociale par l'activité en favorisant l'accès et le retour à l'emploi ;**
- **mieux répondre aux attentes des enfants et des familles.**

Les signataires ont par ailleurs engagé un travail avec d'autres partenaires (CAF, ARS, CPAM, Pôle emploi...) afin de déployer la stratégie pauvreté en s'accordant sur des actions complémentaires en matière de prévention santé, petite enfance, parentalité et accès à l'emploi.



2. Les personnes concernées au cœur du dispositif



Les personnes concernées

- Les personnes concernées et les usagers sont directement associées au déploiement de la stratégie pauvreté dans la région.
Un premier atelier citoyen s'est tenu le 6 décembre à Roubaix avec **plus de 100 participants** sur le revenu universel d'activité.
- Un deuxième atelier citoyen se tient le 12 décembre à Arras avec plus de 100 participants sur l'accès aux droits, la parentalité et l'accompagnement vers l'emploi.

3. Des acteurs locaux engagés



La participation

Dans toute la région, pas moins de 500 acteurs ont été mobilisés pour identifier les besoins des territoires et y répondre.

- Déjà 3 conférences régionales ont été organisées, à Lille et à Arras, en 2019.
15 animateurs ont été désignés pour piloter des groupes de travail thématiques, mis en place dans chaque région.
- Un espace collaboratif a été mis en ligne en mars, **enregistrant déjà plus de 500 membres pour la région à la rentrée 2019.**
- **Un haut-commissaire** a été nommé auprès du préfet de région, garant de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté.



Rodolphe DUMOULIN, haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté dans la région Hauts-de-France



Ancien élève de l'École nationale des études supérieures de sécurité sociale, Rodolphe Dumoulin est originaire d'Arras et a commencé son parcours professionnel dans les Hauts-de-France comme responsable de l'action sociale à la caisse d'allocations familiales (CAF) de Douai puis comme directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Cambrai, enfin il a assuré les missions de directeur de l'action sociale et de l'insertion à la ville de Lille. Il a ensuite partagé sa carrière entre la Bourgogne-Franche-Comté comme directeur du centre communal d'action sociale de Besançon puis directeur de cabinet du Conseil régional, et Paris, où il a exercé les fonctions de délégué territorial à l'agence régionale de santé (ARS), de conseiller au cabinet de la ministre des Personnes âgées et de directeur de cabinet du directeur général de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

4. Des entreprises mobilisées



Engagement des entreprises

- En février 2019, le **plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle »** a été lancé au niveau national pour amplifier la mobilisation des entreprises afin de favoriser l'emploi des personnes jeunes et des personnes fragiles.
- Des **dotations d'actions territoriales ont été mises en place** avec la fondation *Break Poverty* dans plusieurs sites pilotes, dont celui de Béthune.



A Béthune, un projet pilote porté par 12 entreprises pour soutenir 1000 jeunes en difficulté



Break Poverty Foundation est un fonds de dotation qui agit pour prévenir la pauvreté des jeunes en soutenant des projets dans trois domaines : le soutien à la petite enfance, la prévention de l'échec scolaire et l'accès au premier emploi. Il a conçu la **dotation d'action territoriale** qui permet aux entreprises d'agir contre la pauvreté des jeunes de leurs territoires en affectant jusqu'à 2% de leur résultat net à des projets locaux. En région Hauts-de-France, un projet pilote a été mis en place avec 12 entreprises à Béthune. Objectif : donner un avenir à 1 000 jeunes confrontés à des situations chroniques de pauvreté et d'exclusion.

Revenu universel d'activité

L'implication des Hauts-de-France dans la concertation

Le 13 septembre 2018, le président de la République annonçait deux grandes réformes au bénéfice des plus vulnérables, la création du revenu universel d'activité et la mise en place d'un service public de l'insertion.

Deux concertations ont été initiées pour préparer ces réformes, partager les constats, s'accorder sur les objectifs et les modalités, afin que chaque personne en difficulté puisse bénéficier de droits sociaux clairs, lisibles et compréhensibles et d'un accompagnement adapté.



- Le revenu universel d'activité doit permettre de rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'une **prestation unique sous conditions de ressources, fusionnant le plus grand nombre possible d'allocations existantes**.
- Cinq objectifs ont été retenus pour la réforme : mettre en place un système **plus juste, plus simple, plus universel, qui combat le non recours aux aides et qui accompagne vers l'activité**.
- Conçue pour être **la plus large possible**, la concertation comprend un volet institutionnel et un volet citoyen.
- Dans ce cadre, un atelier citoyen et un débat public ont eu lieu à Roubaix le 6 novembre 2019 et ont permis de débattre du projet de réforme et de faire des propositions concrètes sur les conditions de réussite.

Contact :

Préfecture de la région Hauts-de-France
Service régional de la communication interministérielle
pref-communication@nord.gouv.fr

03 20 30 52 50